

Cette action est ouverte aux personnes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

> être domicilié(e) à Chaumont ou Brottes

> être retraité(e)

> être bénéficiaire de l'A.S.P.A.

(Allocation de Solidarité aux Personnes Agées)

réf. ASPA 2025 :

- personne seule = 1 034,28 € par mois

- couple = 1 605,73 € par mois

Les bénéficiaires doivent s'inscrire tous les ans auprès de la Direction des Solidarités de la Ville de Chaumont et justifier de leur éligibilité à l'action, en fournissant :

- une pièce d'identité valide

- un justificatif de domicile à Chaumont ou Brottes de moins de trois mois

- une attestation de paiement ventilée, fournie par la caisse de retraite principale justifiant du versement de l'ASPA en 2025.

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 7 NOVEMBRE 2025

au C'SAM

5 avenue Émile Cassez

Direction des solidarités de la ville de chaumont

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

tél. 03 25 03 26 88